

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ALLEMANS

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt huit mars**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **d'ALLEMANS**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Allain TRICOIRE**.

Étaient présents : M. Allain TRICOIRE, M. Joël BOUYER, Mme Moïsette CHAUMETTE, M. Jean MOULINIER, M. Gérard OLLIVIER, M. Daniel BORDERIE, Mme Patricia BORDERIE, M. Patrice DELARASSE, Mme Rachel LAMBERT, Mme Géraldine CHATEAU, Mme Vanessa DUTEAU, Mme Gaëlle OLLIVIER.

Étaient absents excusés : M. Fabrice GILLAIZEAU.

Étaient absents non excusés : Mme Emilie BOUCARD, M. Jean-Philippe CLÉMENT.

Procurations : M. Fabrice GILLAIZEAU en faveur de M. Jean MOULINIER.

Secrétaire : Mme Moïsette CHAUMETTE.

Ordre du jour :

- 03 - Vote Compte Financier Unique année 2024
- 04 - Affectation des résultats année 2024
- 05 - Avenant n°2 bail logement de la boulangerie
- 06 - Vote taux taxes locales année 2025
- 07 - Vote budget année 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-06 : Vote taux taxes locales année 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2025, pour chacune des taxes directes locales,

- **DECIDE de retenir les taux portés au 3 du cadre II – 2 de l'état 1259 COM intitulé « État de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 » soit**

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2025	TAUX 2025	PRODUIT ATTENDU 2025
T.H	253 400	9,39 %	23 794
T.F.B	600 200	34.09 %	204 708
T.F.N.B	75 600	44,67 %	33 771
		Total	262 173

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2025-07 : Vote budget année 2025

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet du budget principal 2025 des recettes et dépenses à effectuer pour l'exercice 2025, et expose les motifs de ses propositions.

Le Conseil municipal

- **oui** l'exposé des motifs,
- vu le projet dressé par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **Arrête** aux sommes portées, les prévisions des recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2025 au titre du budget principal.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° 2025-05 : Avenant n°2 bail logement de la boulangerie

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un projet d'avenant concernant le bail locatif de M.VICO et Mme HOCQ, en effet lors de la rédaction du bail une erreur de date a été comise sur la date de révision de loyer, en effet il s'agit du 1er avril et non le 1er février.

Il convient de modifier le bail en ce sens par un avenant au contrat de location.

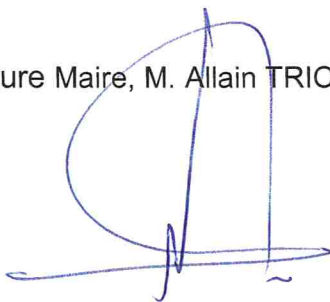
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte la modification du bail tel que présenté ci dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à cet affaire.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 04/04/2025

Signature Maire, M. Allain TRICOIRE

A blue ink signature, appearing to be 'A. Tricoire', written over a large, faint circular stamp.

Signature Mme Moïsette CHAUMETTE.

A blue ink signature, appearing to be 'Moïsette Chaumette', written in a cursive style.

024-212400071-20250328-2025_03-DE
Reçu le 03/04/2025 : 21240007100016

Etablissement : MAIRIE DE ALLEMANS
Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE FINANCIER UNIQUE
Année 2024
Page n° 1

Département : DORDOGNE
Poste Comptable: SGC DE RIBERAC
Date d'Edition : 01/04/2025

DELIBERATION 2025-03

DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 28/03/2025 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice 15
Nombre de membres présents 12
Nombre de suffrages exprimés 12
VOTES : Contre =0 Pour =12 Abstentions =0
Date de convocation : 24/03/2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Daniel BORDERIE

délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Allain TRICOIRE, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		473 291,15	3 820,55		3 820,55	473 291,15
Opérations de l'exercice	328 010,79	404 989,59	193 145,88	109 885,95	521 156,67	514 875,54
TOTAUX	328 010,79	878 280,74	196 966,43	109 885,95	524 977,22	988 166,69
Résultats de clôture		550 269,95	87 080,48		45 100,00	463 189,47
Restes à réaliser			45 100,00		570 077,22	988 166,69
TOTAUX CUMULES	328 010,79	878 280,74	242 066,43	109 885,95		
RESULTATS DEFINITIFS		550 269,95	132 180,48			418 089,47

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

BORDERIE Daniel, BORDERIE Patricia, LAMBERT Rachel, CHATEAU Géraldine, CHAUMETTE Moïsette, DELARASSE Patrice, DUTEAU Vanessa, OLLIVIER Gérard, OLLIVIER Gaëlle, BOUYER Joël, MOULINIER Jean, TRICOIRE Allain, GILTAIZEAU Fabrice (Procuration Jean MOULINIER)

Cachet :



Pour expédition conforme,

Secrétaire de Maire,
Maire.

DELIBERATION 2025 04

DU CONSEIL MUNICIPAL

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 28/03/2025 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Daniel BORDERIE après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Allain TRICOIRE, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B

Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (404 989,59 - 328 010,79)

Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)

550 269,95
76 978,80
473 291,15

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E

Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (109 885,95 - 193 145,88)

Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)

Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 45 100,00)

-87 080,48
-83 259,93
-3 820,55
-45 100,00

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)

-132 180,48

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)

Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)

Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)

132 180,48
418 089,47

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)

Ont signé au registre des délibérations :

BORDERIE Daniel, BORDERIE Patricia, CHATEAU Géraldine, CHAUMETTE Moïsette, DELARASSE Patrice, DUTEAU Vanessa, OLLIVIER Gérard, OLLIVIER Gaëlle, BOUYER Joël, MOULINIER Jean, TRICOIRE Allain, GILLAIZEAU Fabrice (Procuration Jean MOULINIER)

Cachet :



Pour expédition conforme,

Maire,

Secrétaire de séance,
Mairie de Allemans